

**LOCATION DE SALLES ET DE MATERIEL
TARIFS 2018**

Salle Georges Daviet - 400 places			
Particuliers - Balméens	Avec repas		700 €
	Sans repas		500 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		1000 €
	Sans repas		600 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	700 €
		Sans repas	600 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	800 €
		Sans repas	700 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	1000 €
		Sans repas	600 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	1200 €
		Sans repas	800 €
Location à une association balméenne dans le cadre de la Foire de la Bâthie			400 €

Salle Espace 2000 - 130 places			
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Sans repas	200 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation à but lucratif	Sans repas	200 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Sans repas	400 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation à but lucratif	Sans repas	500 €

Salle des aînés - 20 places			
Particuliers - Balméens		Sans repas	50 €
Particuliers extérieurs		Sans repas	100 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Sans repas	50 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Sans repas	100 €

Salle de l'Oppidum - 80 places			
Particuliers - Balméens	Sépulture		Gratuit
	Avec repas		150 €
	Sans repas		50 €
Particuliers extérieurs	Sépulture		50 €
	Avec repas		250 €
	Sans repas		150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	100 €
		Sans repas	50 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	200 €
		Sans repas	150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	200 €
		Sans repas	100 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	300 €
		Sans repas	200 €

Salle du Bois Joli -100 places			
Particuliers - Balméens	Avec repas		150 €
	Sans repas		100 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		250 €
	Sans repas		150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	150 €
		Sans repas	100 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	200 €
		Sans repas	150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	250 €
		Sans repas	150 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	300 €
		Sans repas	200 €

Salle du Bois Joli - 300 places			
Particuliers - Balméens	Avec repas		300 €
	Sans repas		250 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		500 €
	Sans repas		300 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	350 €
		Sans repas	300 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	400 €
		Sans repas	350 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	500 €
		Sans repas	300 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	600 €
		Sans repas	400 €

Les associations balméennes ayant des activités régulières annuelles sur la commune ont le droit d'organiser chaque année une et une seule manifestation à but lucratif au Bois-Joli en bénéficiant de la gratuité de la salle. Si la salle Daviet est attribuée à la place du Bois-Joli, le montant de location appliqué est de 300 €. A la première attribution gratuite de la salle du Bois Joli, ou à 300 € pour la salle Georges Daviet, le droit annuel à gratuité pour manifestation à but lucratif de l'association bénéficiaire est épuisé. La mise en place et le rangement sont à la charge des associations sous la responsabilité du régisseur.

Halle des sports et de la culture - aire d'évolution sportive	
Association de la commune pour l'occupation hebdomadaire ou les rencontres sportives	Gratuit
Association de la commune pour des événements à but lucratif (premier tournoi sportif de l'année gratuit)	700 €
Scolaires de la commune	Gratuit
Collège la Mandallaz - Sillingy	8,86 € / heure
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des rencontres sportives à entrées gratuites	600 €
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des événements à but lucratif (sportifs ou culturels)	1200 €
Halle des sports et de la culture – espace escalade	
Scolaires de la commune	Gratuit
Association de la commune pour des événements à but lucratif (premier tournoi sportif de l'année gratuit)	700 €
Collège la Mandallaz - Sillingy	8,86 € / heure
Associations de La Balme de Sillingy	5 € / heure
Associations et organismes extérieurs à La Balme de Sillingy	20 € / heure
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des rencontres sportives à entrées gratuites	600 €
<i>Le montant versé par les associations sera calculé chaque année en début de saison en fonction du nombre d'heures et du nombre de semaines d'activité demandées et validées en début de saison. Ce montant, calculé sur les bases d'un volume horaire défini en début de saison, restera fixe et ne pourra pas faire l'objet de révisions, quelle que soit l'utilisation réelle du mur d'escalade.</i>	

Tarifs prestations supplémentaires salle Georges Daviet	
Piste de danse jusqu'à 80 m2	100 € / jour
Piste de danse jusqu'à 150 m2	150 € / jour
Podium jusqu'à 70 m2	100 € / jour
Podium jusqu'à 130 m2	150 € / jour
Sono (matériel seul sans technicien)	250 € / jour
<i>Forfait ½ journée supplémentaire : +25% - Forfait 1 journée supplémentaire : +50%</i>	

Cautions à déposer pour l'utilisation des salles	
Essuyage vaisselle	100 €
Nuisances sonores	800 €
Dégâts matériels sauf salle Georges Daviet	800 €
Dégâts matériels salle Georges Daviet	1300 €
Relavage vaisselle par services municipaux	250 €

Cautions à déposer pour l'utilisation des salles communales à l'année par les associations	
Caution pour utilisation d'une salle à l'année	600 €
Le tarif fixé pour l'utilisation d'une salle à l'année est de 600 euros . L'utilisateur devra fournir autant de chèques de caution que de salles utilisées.	
Caution pour utilisation des structures d'escalade pour les associations de la commune	1000 €
Caution pour utilisation des structures d'escalade pour les associations et organismes extérieurs	1500 €

Location matériels et/ou vaisselle sans location de salle *		
Particuliers	Location de matériel pris sur place (chaises, tréteaux, plateaux, stands ...)	50 €
	Location de matériel livré	100 €
Associations de La Balme	Location de matériel pris sur place ou livré	Gratuit €
Cautions pour location matériels et/ou vaisselle sans location de salle		
Particuliers	Petit matériel	250 €
	Stand	600€/stand
Associations de La Balme	Petit matériel	250 €
	Stand	600€/stand

** Aucun matériel n'est prêté ou livré à l'extérieur de la commune. Dérogation possible sur avis commission salles pour une association ou une commune.*

Location de chalets 4m * 2m	
Location aux communes de la CCFU	60 € / semaine / chalet
Location aux extérieurs	500 € / semaine / chalet
Location de chalets 2m * 2m	
Location aux communes de la CCFU	30 € / semaine / chalet
Location aux extérieurs	250 € / semaine / chalet

Utilisation des équipements pour la MFR (salle Georges Daviet, terrains de foot)	
Salle Georges Daviet	14 € / heure
Salle du Bois Joli	14 € / heure
Terrain de foot	4,5 € / heure